

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le seize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Julien BENARD, Maire.

Etaient présents : M. Julien BENARD, M. Bernard BERTHET, Mme Josiane HAM, M. Serge HAM, Mme Béatrice HUGONIN, M. Tristan PERRIER, Mme Maeva PASCAL, Mme Laura SIMONNET, M. Jean-Claude HUGONIN

Absente excusée : Elodie LE LUYER

Secrétaire de séance : Serge HAM

Date de convocation : 10/04/2026

Date d'affichage : 10/04/2026

Nombre de conseillers : 11

Présents : 10

Votants : 10

A 20h, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal.

N°509 Vote des taux d'impôts locaux 2026

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

M. le Maire propose de maintenir les taux de 2025.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôt ;

Vu les dispositions de l'article 1636 B sexies I.-4. du CGI permettant aux communes dont le taux de TH déterminé dans les conditions de droit commun est inférieur au taux moyen constaté pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département, de le majorer dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 10 % de cette moyenne,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

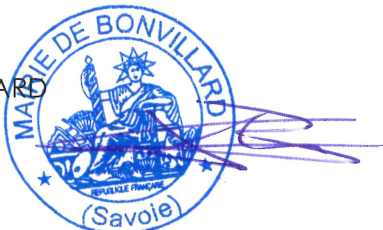
Vote les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxes foncière (bâtie) : 15.98 %
- Taxes foncière (non bâtie) : 39.02 %
- Taxes d'habitation : 3.09 %

Charge M. le Maire

- De notifier cette déclaration aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Le Maire
Julien BENARD

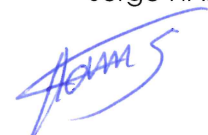


SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

21 AVR. 2026

RECEPISSE

Le secrétaire de séance
Serge HAM



Transmis au contrôle de légalité le 21/04/2026